

Club suisse du chien courant - CCC

Indemnité pour frais 2012

1. Principes

- 1.1. Le club défraie ses fonctionnaires et les groupes régionaux défraient les leurs.
- 1.2. Le club contribue à l'organisation de l'assemblée des délégués, de l'exposition spéciale, de l'élevage, des épreuves de chasse et du concours Travail-Beauté.

2. Fonctionnaires du club

- 2.1. Comité directeur (4 personnes).
- 2.2. Présidents des commissions de travail (3 personnes).

3. Frais pris en considération

- 3.1. Frais de repas, couche et déplacements effectifs des fonctionnaires du club.
- 3.2. Fr. 500.- pour l'organisation de l'AD de 1 jour et Fr. 1'500.- pour 2 jours.
- 3.3. Fr. 500.- pour l'organisation de l'exposition du club.
- 3.4. Fr. 1'500.- pour les prix du concours combiné Travail-Beauté.
- 3.5. Emoluments et achat de matériel pour la commission d'élevage (liste annuelle arrêtée par l'AD).

4. Indemnités de la CE à la charge du club

- 4.1. Achat initial du matériel de base, sur présentation d'une facture
- 4.2. Fr. 10.- pour le contrôle des avis de mise bas

5. Indemnités de la CE à la charge des propriétaires

- 5.1. Admission à l'élevage gratuite (art. 3.3) :
 - lors d'une exposition reconnue par le CCC
 - lors des épreuves de chasse des groupes régionaux du CCC
 - dans le cadre d'une assemblée du club ou des groupes régionaux du CCC
- 5.2. Admission à l'élevage individuelle (art. 3.3) :
 - Fr. 10.- au domicile du juge
 - Fr. 30.- au domicile du propriétaire
- 5.3. Contrôle des chenils et des portées (art. 5.7 et 10.1) :
 - Fr. 20.- pour le contrôle du chenil et de la portée
 - Fr. 10.- par chiot (min. Fr. 30.- par portée) pour le contrôle des micro chips.
- 5.4. Fr. 50.- pour les émoluments de recours.
- 5.5. Pour les non-membres du CCC, les émoluments sont doublés.